

Le burn-out : maladie professionnelle ?

Alain BENLEZAR, Président de Ingenium Mens Sano

Reconnaissance générale de la maladie professionnelle

- ▶ Une maladie peut être considérée comme professionnelle lorsqu'elle est contractée du fait du travail (par exemple, cancer lié à la manipulation de matériaux comme l'amiante).
- ▶ Est présumée d'origine professionnelle, toute pathologie désignée dans les [102 tableaux](#) des maladies professionnelles du Code de la Sécurité sociale.

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI de prise en charge	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Affections respiratoires aiguës causées par une infection au SARS-CoV2, confirmée par examen biologique ou scanner ou, à défaut, par une histoire clinique documentée (compte rendu d'hospitalisation, documents médicaux) et ayant nécessité une oxygénothérapie ou toute autre forme d'assistance ventilatoire, attestée par des comptes rendus médicaux, ou ayant entraîné le décès	14 jours	<p>Tous travaux accomplis en présentiel par le personnel de soins et assimilé, de laboratoire, de service, d'entretien, administratif ou de services sociaux, en milieu d'hospitalisation à domicile ou au sein des établissements et services suivants : établissements hospitaliers, centres ambulatoires dédiés covid-19, centres de santé, maisons de santé pluriprofessionnelles, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables, services de soins infirmiers à domicile, services polyvalents d'aide et de soins à domicile, centres de lutte antituberculeuse, foyers d'accueil médicalisés, maisons d'accueil spécialisé, structures d'hébergement pour enfants handicapés, appartements de coordination thérapeutique, lits d'accueil médicalisé, lits halte soins santé, centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie avec hébergement, services de santé au travail, centres médicaux du service de santé des armées, unités sanitaires en milieu pénitentiaire, services médico-psychologiques régionaux, pharmacies d'officine, pharmacies mutualistes ou des sociétés de secours minières</p> <p>Activités de soins et de prévention auprès des élèves et étudiants des établissements d'enseignement</p> <p>Activités de transport et d'accompagnement des malades, dans des véhicules affectés à cet usage</p>

Indemnisation des maladie professionnelles

En cas d'arrêt de travail

L'indemnité versée par la Sécurité sociale

L'indemnité complémentaire versée par l'employeur

En cas d'incapacité permanente de travail

L'indemnité spécifique versée par la Sécurité sociale

L'indemnité complémentaire plus importante (uniquement en cas de faute inexcusable de l'employeur)

Pour avoir le droit à des indemnités, la maladie professionnelle doit être généralement ou individuellement reconnue

Reconnaissance individuelle de la maladie professionnelle

Concernant une maladie désignée dans un tableau

- ▶ Si une ou plusieurs conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste indicative des travaux ne sont pas remplies, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) peut reconnaître l'origine professionnelle de la maladie si cette dernière est causée directement par le travail habituel du salarié. ([Art. L461-1](#) du Code de la sécurité sociale)

Dans tous les cas, la maladie doit entraîner une incapacité permanente partielle (IPP) professionnelle égale ou supérieure à 25% ([Art. R461-8](#) du Code de la sécurité sociale)

Concernant une maladie non désignée dans un tableau

- ▶ Une maladie non désignée dans un tableau de maladies professionnelles peut être également reconnue d'origine professionnelle lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une incapacité permanente... ([Art. L461-1](#) du Code de la sécurité sociale)
- ❖ Ce texte n'exige pas que le travail habituel soit la cause unique ou essentielle de la maladie ([Civ. 2^e 19 déc. 2002, n° 00-13.097](#)) ni que le salarié exerce la profession ou utilisé le produit désigné par le tableau ([Civ. 2^e 12 mars 2015, n° 14-12.441](#))

Contestation de non reconnaissance individuelle de la maladie professionnelle

- ▶ En cas de contestation concernant la reconnaissance de maladie professionnelle, le salarié peut saisir le Tribunal Des Affaires de Sécurité Sociale compétent (TASS).
- ▶ En cas de non reconnaissance par la CPAM et le TASS, le salarié peut aller ester en justice jusqu'à la Cour de Cassation*

*Lors d'un arrêt du 9 juillet 2020, la Cour de cassation la cour a confirmé le bien fondé de la décision de reconnaissance et qu' il convient de faire droit au recours de Mme M... et de reconnaître le caractère professionnel de sa maladie litigieuse. ([Civ. 2^e 9 juil. 2020, n° 19-15.923](#))

Le burn-out ou épuisement professionnel : définition

Le **burnout** ou épuisement professionnel est caractérisé par un état d'épuisement physique, émotionnel et mental résultant d'une exposition à des situations de travail émotionnellement exigeantes

A ce jour, il n'existe pas de tableau des maladies professionnelles pour les pathologies psychiques dans le Code de la Sécurité Sociale telles que le burn-out, il est toutefois possible de faire reconnaître ce syndrome d'épuisement professionnel comme étant d'origine professionnelle.

Trois dimensions de syndrome*

un sentiment de fatigue intense et d'épuisement

des sentiments négatifs ou cyniques liés au travail

une efficacité professionnelle réduite

* Selon la définition de l'OMS. Ces trois dimensions sont classiquement mesurées par le questionnaire Maslach Burnout Inventory [MBI]

Comment faire reconnaître le burn-out comme professionnelle ?

- ▶ Une pathologie psychique comme le burn-out, peut être reconnue comme maladie professionnelle si les 2 conditions cumulatives suivantes sont réunies :
 - il est établi que la pathologie est essentiellement et directement causée par le travail : s'il doit exister un lien direct et essentiel avec les conditions de l'exercice professionnel, ceci ne signifie cependant pas que ce lien doit être exclusif. En effet, pour apprécier l'origine professionnelle de la pathologie, l'Assurance maladie peut prendre en compte un éventuel état antérieur ainsi que les facteurs extraprofessionnels qui peuvent impacter la santé mentale du salarié ;
 - et, elle a entraîné une incapacité permanente partielle (IPP) professionnelle égale ou supérieure à 25%.

Jurisprudences

- ▶ [Cour administrative d'appel de Nancy 11 juin 2020 / n° 18NC02097](#) (Annulation de la décision du 18 janvier 2017 par laquelle, suite à l'avis de la commission de réforme de la Marne du 21 janvier 2017 ayant émis un avis défavorable le 21 janvier 2017, le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Marne a déclaré l'incident survenu à un enseignant le 15 septembre 2016 non imputable au service)
- ▶ [Cour d'appel de Versailles, 14 janvier 2021 / n° 20/01869](#) (Confirmation du jugement du TASS qui ne reconnaît pas le caractère professionnel de la maladie du fait d'une IPP inférieur à 25%)
- ▶ [Cour d'appel de Paris, 8 janvier 2021 / n° 18/04145](#) (la Cour d'Appel infirme le jugement du TASS et juge que c'est à bon droit que la caisse a reconnu le caractère professionnel de l'accident et du malaise causé par un burn-out)
- ▶ [Cour d'appel de Paris, 14 mai 2021 / n° 18/10518](#) (Constate que le lien de causalité entre la faute inexcusable alléguée et le syndrome dépressif reconnu maladie professionnelle n'est pas caractérisé. La faute inexcusable de l'employeur n'est pas établie et il convient donc de confirmer le jugement du TASS.)

- ▶ [Cass. Soc., 13 mars 2013/ n° 11-22.082](#) (Licenciement pour absences prolongées et répétées liée à une surcharge de travail : Casse et annule, mais seulement en ce qu'il déboute la salariée de sa demande en paiement de dommages et intérêts pour licenciement nul et/ou sans cause réelle et sérieuse l'arrêt rendu le 8 juin 2011, entre les parties, par la cour d'appel de Lyon)
- ▶ [Cass. Soc. 5 février 2020 / n° 18-22.399](#) (Annulation pour discrimination en raison de son état de santé du licenciement d'un salarié après l'annonce de son burn-out);
- ▶ [Cass. Civ. 2^e, 9 juillet 2020 / n° 19-15.923](#) (Confirmation de bien fondé de la décision du TASS et du CRRMPP et de reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle même si celle-ci ne figure dans aucun des 102 tableaux)
- ▶ [Cass. Civ. 2^e, 20 octobre 2020 / n° 19-10.967](#) (la caisse a reconnu le caractère professionnel de « syndrome dépressif grave suite à un burn-out », la faute inexcusable de l'employeur a été établie, la cour de cassation limite l'assiette du recours de la caisse à 8% lié au taux d'IPP de 8% attribué au salarié)

Bref panorama dans l'UE

- ▶ Dans l'UE, le burnout n'est actuellement reconnu comme maladie professionnelle que dans deux pays
 - En Italie, l'INAIL (*Istituto nazionale per l'assicurazione contro gli infortuni sul lavoro*) inclut le burnout dans sa liste des maladies professionnelles. L'INAIL a recensé 128 cas d'épuisement professionnel entre 2012 et 2016, sur un total de 1 555 cas signalés
 - En Lettonie, l'épuisement professionnel a été reconnu comme une maladie professionnelle sur la base de la loi de 2007.
- ▶ Aux Pays-Bas et en Bulgarie (uniquement dans certains secteurs spécifiques tels que la santé et l'éducation), des discussions concrètes ont eu lieu pour déterminer si le burn-out doit être considérée comme une "maladie liée au travail".
- ▶ En Belgique, la prévention de l'épuisement professionnel est assurée par la loi de 1996 sur le bien-être au travail. En 2014, cette législation a été mise à jour afin de renforcer la prévention des RPS sur le lieu de travail, et notamment de la violence et du harcèlement au travail.
- ▶ L'Allemagne inclut les risques psychologiques dans sa stratégie nationale de sécurité et de santé au travail et a introduit une loi en 2015 sur la prévention couvrant aussi les RPS.
- ▶ Dans d'autres pays, la question du burn-out est traitée généralement par le biais de politiques de prévention du stress lié au travail, ce qui peut laisser penser que l'épuisement professionnel est considéré comme la conséquence d'une exposition prolongée à des facteurs de stress chroniques au travail.